

PRIX DE L'ABONNEMENT. EDITION QUOTIDIENNE. Par an, (payable d'avance) \$5.00 (payable durant l'année) 6.00

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL QUOTIDIEN

Editeur-Propriétaire et Rédacteur en chef: HECTOR FABRE

PRIX DES ANNONCES

Six lignes, première insertion, \$0.50. Chaque insertion suivante, \$0.12. Pour chaque ligne au-dessus de six lignes, première insertion, \$0.05. Chaque insertion suivante, par ligne, \$0.02.

Bureaux à Québec, No. 1, rue Beaudé, à côté du Bureau de Poste.

Succursale à Montréal, Fabre et Gravel, libraires, rue St. Vincent.

QUEBEC.

MERCREDI, 2 SEPTEMBRE 1868.

Polémique Trifluvienne

Le Journal des Trois-Rivières est sous l'impression que nous lui gardons rancune de quelques traits qu'il nous aurait autrefois lancés. Ces légères blessures saigneraient encore.

On voit par là que notre confrère conserve bon souvenir des malices qu'il se permet de temps à autre. Il aime à se représenter ses adversaires mourants.

Nous n'avons pas ce naturel féroce, ni cette mémoire tenace. Nous oublions aussi aisément, du jour au lendemain, les malices qu'on nous fait que celles que nous faisons.

Ainsi, bien sincèrement, nous ne nous rappelons pas "des deux ou trois coups d'épingle" qu'il prétend nous avoir donnés. Mais puisque notre confrère affirme la chose, nous l'en croyons sur parole.

Dans tous les cas, il le voit, ce n'est pas la rancune qui nous pousse à taquiner, c'est le seul plaisir de mettre aux prises deux confrères faits pour ne pas s'entendre.

Tout en prétendant être fort en colère contre nous, le Journal ne nous dit rien de désagréable, et tout en protestant qu'il aime d'amour tendre le Constitutionnel, il l'étrangle tout doucement. Jugez-en plutôt :

"L'Événement doit connaître toute notre estime pour le Constitutionnel qui a bonne envie de vivre. Nous l'avons assez manifesté dès le début. Pourquoi alors chercher sa ruine, surtout avant d'avoir eu l'occasion de lire ses correspondances de New York, de Paris et de Rome. Nous n'en avons encore lu qu'une de Rome, et elle nous fait attendre les autres avec impatience."

Un journal en outre qui compte parmi ses 400 abonnés, tous les hommes d'affaires du district, est trop dans l'intérêt de notre district, pour que nous lui fassions la guerre. Et si nous lui cherchions querelle, à quelle tourmente ne nous exposerions nous pas? Tous les hommes d'affaires, chers partisans du Constitutionnel, se coaliseraient contre nous et feraient un rempart de leurs corps au nouveau né."

Vous voyez bien, excellent confrère Québec, que nous ne pouvons satisfaire votre amour des batailles dans le moment présent. Il faudrait auparavant chercher à jeter la division parmi les hommes d'affaires et à se cramponner tous au Constitutionnel, comme leur unique planche de salut.

Autre raison. Il faut donner au nouveau né le temps de s'habiller. Comme il avait des vêtements d'emprunt, une crise est survenue, qui les lui a fait perdre. Aussi avez-vous dû voir que vendredi dernier, il annonçait qu'il baisait le rideau. Pour un journal qui compte tous les hommes d'affaires pour ses abonnés, on conçoit qu'il n'aurait pas été convenable de paraître en public, dépourvu de ses deux pages d'annonces tout payantes."

Nous attendons la réponse du Constitutionnel. Vous verrez que lui aussi s'en prendra en apparence à nous, mais qu'il réservera ses meilleurs coups pour son rival Trifluvien.

Le Globe assure que M. Walter Shanly, député, a refusé de se laisser nommer un des commissaires pour le chemin de fer intercolonial.

Tout porte à croire que cet exemple ne sera pas suivi.

La Gazette Officielle publie, dans une feuille extraordinaire, les nominations judiciaires annoncées.

Deux Discours.

On lit dans le Nouveau-Monde : La cinquième convention annuelle de l'Association provinciale des instituteurs, qui vient d'avoir lieu à Richmond, a donné lieu à des manifestations importantes de la part de deux ministres de cette province, les Hons. MM. Chauveau et Dunkin.

Nous laissons de côté les détails du compte rendu pour donner au lecteur une analyse des discours de ces honorables messieurs.

Dans une adresse à l'association, lord Aylmer avait dit que notre prospérité nationale repose entièrement sur l'agriculture. C'est de cette dernière que dépend le succès de toutes les autres classes de la société.

Après avoir développé cette idée, il concluait en disant que le gouvernement devrait montrer autant de libéralité à l'égard de l'agriculture qu'à l'égard de l'éducation élémentaire et supérieure. Cependant si l'on demande la création d'une école d'agriculture ou d'une ferme-modèle, les députés se récrient sur les frais d'une pareille entreprise. Ne serait-il pas juste que ceux qui paient la plus forte proportion des taxes soient une légère portion des frais?

L'hon. M. Chauveau prit la parole et dit qu'il remerciait Lord Aylmer pour le travail dont il venait de donner lecture. Le sujet qu'il traite occupe sérieusement l'attention du gouvernement depuis quelque temps, mais ce qui paraît facile en théorie est souvent d'une exécution fort difficile. Le pays reconnaît l'importance des écoles d'agriculture et appuie le gouvernement dans ses efforts pour promouvoir cette œuvre. Déjà deux institutions comme celles créées par Lord Aylmer fonctionnent de puis quelques années; celles de Ste. Anne de Laqueton et de l'Assomption.

Peut-être tout cela n'est-il pas connu de la population anglaise, car les deux races anglaise et française qui habitent le pays, lui font l'effet du double escalier du château Chambord, en France.

Les deux escaliers s'enroulent autour l'un de l'autre d'une manière si curieuse que deux personnes peuvent les monter côte à côte et ne pas se voir. Nous vivons les uns à côté des autres et c'est à peine si nous nous apercevons. Nous ne connaissons même pas les litérateurs de l'autre nationalité. Il a tenté au moyen du Journal of Education de faire disparaître cette anomalie.

Après avoir répondu aux reproches de lord Aylmer sur la prétendue négligence de l'agriculture par le gouvernement, M. le Ministre aborda la question de l'éducation en Canada.

Jamais, dit-il, les canadiens français n'ont été dépourvus de moyens d'instruction. L'excellent éducation domestique combinée avec celle qu'ils recevaient à l'église, a toujours été en honneur parmi eux. Il existait aussi des écoles publiques en rapport avec les besoins de l'époque, et ce ne fut qu'après la conquête que l'instruction commença à ne plus répondre à la progression de la population.

L'Assemblée Législative du Bas-Canada tenta d'établir un système d'écoles, mais elle en fut empêchée par le Conseil Législatif. Enfin l'Assemblée Législative triompha, et si aujourd'hui, il est vrai que nous soyons en arrière du Haut-Canada, nous sommes bien en avant des provinces maritimes.

Les quatre-cinquièmes des femmes canadiennes au-dessus de 30 ans, peuvent lire et écrire; il en est de même pour les trois-quarts des hommes.

M. Chauveau a sa rendre justice au clergé catholique en témoignant que c'est à lui que les Canadiens-français doivent l'instruction répandue parmi eux avant l'établissement très récent du système actuel des écoles.

L'hon. M. Dunkin a rendu aux Canadiens français, à leur libéralité, le témoignage le plus honorable possible. C'est une réponse qui tombe de haut sur les scribes qui ne cessent de nous accuser d'intolérance, parce que nous réclamons une partie de ce qui nous appartient.

Le professeur Dawson avait dit que la minorité devait s'efforcer de gagner par la supériorité de l'intelligence et l'étendue de l'instruction, l'influence que son nombre semblait devoir lui refuser.

Reprenant cette idée, l'hon. Trésorier de la Province dit qu'il partageait l'opinion de M. Dawson, que la minorité devait tâcher de gagner l'estime de la majorité par la culture de l'esprit et l'instruction;—bien qu'il puisse assurer ses auditeurs qu'il était impossible de trouver une majorité unie disposée à la justice et à la bienveillance envers la minorité que les Canadiens-Français.

C'est une vérité bien dite qui honore le caractère de M. Dunkin, et nous est une garantie qu'il saura faire cause commune avec nous, si jamais il arrivait que nous eussions à réclamer justice égale et qu'on nous la refusât.

Les Conférences de Sulphur Springs.

On lit dans le Courrier des Etats-Unis :

Les correspondances et les journaux varient peu sur la nature et les résultats de la mission du général Rosecranz en Virginie; les données positives qu'ont transmises s'accordent, du reste, avec les hypothèses antérieurement publiées, à cela près que la démarche dont il s'agit est un fait d'initiative personnelle, et n'a nullement été inspirée par le Président, ou par aucune influence étrangère. Le général Rosecranz lui-même, voulant rectifier certaines allégations ou interprétations erronées, a adressé à un journal une note qui conclut en ces termes :

"Si vous voulez rester dans la vérité, permettez-moi d'emprunter vos colonnes pour dire à vos lecteurs et à tous ceux qui aiment notre pays que ma mission n'a été conçue que par moi, et qu'elle a été inspirée par un désir très ardent du bonheur de cette nation, pour laquelle je donnerais ma vie aussi volontiers qu'à aucun de ceux qui vivent à l'ombre de notre drapeau. Aucun parti, pas plus qu'aucun individu n'a rien à faire en cette occurrence. Je suis seul responsable, et tout ce qui est, ou a pu être dit contrairement à cette déclaration, est erroné."

Nous trouvons d'un autre côté dans une correspondance le résumé d'une conversation qu'a eue son auteur avec le général Rosecranz.

"J'ai visité la Virginie, dit-il, de mon propre mouvement, et nullement à la suggestion de qui que ce soit. Je savais la grande autorité qu'avait exercée les représentants du peuple du Sud durant une lutte de quatre années, et j'avais le désir de les voir, de converser librement avec eux, et de m'assurer par moi-même si cette grande autorité ne pourrait pas s'exercer dans l'intérêt du bien public. J'ai vu ces hommes. J'ai vu le cœur même du peuple du Sud, et je suis heureux de dire que je l'ai trouvé sain. Les chefs autorisés du Sud désirent la paix, un échange de sentiments fraternels, la prospérité et le bonheur communs, et ils sont prêts, si on le leur permet, à user de tout leur pouvoir et de toute leur influence dans ce but. Nos conférences ont été franches et sans arrière-pensée, et je suis sûr que ce ne sont pas les gens du Sud qui font obstacle à une pleine et complète réconciliation."

Le général a déclaré ensuite qu'il n'existait pas, comme on l'a annoncé, d'adresse préparée pour être publiée par l'Intermédiaire du Département National Executive Committee.

Cette adresse, a-t-il dit, est une pure invention, de même que le télégramme de Washington qui a annoncé que j'avais recherché une entrevue avec les généraux confédérés à la requête de certaines personnes d'ici. Je n'ai rien écrit à ce sujet. Dans quelques jours j'aurai terminé mes affaires avec le département d'Etat, et je retournerai alors chez moi, dans l'Ohio, où j'iréchercherai sur tout ce qui touche à ma visite en Virginie. Toutes ces conclusions, je ne pourrais encore le dire, je possède les informations que je voulais, mais j'ignorais encore quel usage précis j'en ferais. Je désirerais seulement que tous les gens du Nord connussent leurs frères du Sud comme je les connais. Si cela était, il n'y aurait pas besoin de crier: "A la Paix, la Paix," car la Paix et la Prospérité seraient des faits accomplis."

Les journaux radicaux traitent assez cavalièrement l'incident de White Sulphur Springs, et n'y voient qu'un fait banal de propagande pour deux individualités, Horatio Seymour et Francis Blair. Mais c'est, aux yeux des gens intelligents et sérieux, quelque chose de plus; c'est moins un acte de sympathie individuelle, — ce qui serait en effet une banalité indigne d'attention, — qu'une manifestation de l'alignement qu'inspirent la gestion financière, le système d'impôts, les extravagances, les prodigalités et la corruption du parti radical. Ce que soit là le sentiment personnel d'un honnête homme, ce n'est rien qui choque le sens commun, et il n'est pas besoin, pour l'expliquer, de recourir à l'initiative et à l'influence de M. Andrew Johnson.

La presse du Sud commente de son côté l'entrevue de White Sulphur Springs, et agréee avec un nimmement aux sentiments de conciliation qui y ont été exprimés. Le Whip, de Richmond, partage l'opinion répandue qu'une déclaration soignée et d'espacement rédigée "à tête adossée" au général Rosecranz, en réponse à une lettre qu'il aurait écrite au général Lee. La signature de Lee serait la première sur ce document; viendrait celle du général Beauregard, et celle de M. Stephens la troisième. Il y serait dit que le peuple du Sud désire sincèrement la paix et la restauration intégrale de l'Union; mais cette paix et cette union ne pourraient être assurées aussi longtemps que la direction et le gouvernement des Etats du Sud resterait entre les mains des négres et d'un petit nombre de blancs, tandis que la masse des hommes représentant l'intelligence seraient tenus à l'écart. Le peuple du Sud regarde les questions de l'esclavage et de la secession comme définitivement réglées par l'issue de la guerre, et il n'a aucune disposition à rétablir l'un, ou à tenter de nouveau les chances de l'autre. En somme, ce document remplit cinq pages, et il confirme en substance les déclarations de la Convention Conservatrice du Sud.

Belgique et Hollande. On signale à Bruxelles le rappel de M. Frère-Orban, qui se trouvait en Allemagne, et qui a été mandé souvent par le roi Léopold.

Il s'agit de communications pressantes, transmises par le cabinet des Tuileries au cabinet belge, et relatives à l'union douanière.

A cet égard nous mentionnerons une lettre de Napoléon III adressée à un haut personnage politique et dans laquelle l'Empereur des Français déclarait ne se faire aucune illusion sur le concours de l'Angleterre, jalouse peut-être d'empêcher cette union. La lettre impériale prêtait même à la reine Victoria la pensée d'utiliser son voyage sur le continent, pour préparer des empêchements à une alliance purement économique, comme celle qu'elle a négociée par M. de Bismark entre les Etats du nord de l'Allemagne.

On écrit de la Haye que les craintes de nouvelles annexions convoitées par la Prusse se manifestent dans tous les cercles politiques de cette ville. Le cabinet néerlandais se souait efforcé, dans ces derniers temps, d'entretenir le gouvernement français de ses graves préoccupations.

ALLEMAGNE. Les nouvelles les plus contradictoires continuent à circuler dans les journaux allemands sur l'état de la santé de M. de Bismark. Les uns prétendent qu'il est forcément éloigné encore pour quelque temps de la direction des affaires.

Les autres annoncent son complet rétablissement, et, en même temps, son prompt retour à Berlin. D'autres enfin ne font M. de Bismark plus de la santé, ni mieux portant, mais ils attribuent à des causes purement politiques son séjour prolongé par exemple en Pomeranie.

L'entrevue de Kissingen prend une grande importance, et toutes les impatiences, à peine calmées, se réveillent de plus belle.

Les journaux de Vienne, surtout, manifestent une vive émotion au sujet de cette entrevue. Nous lions dans le Wiener.

Nous n'avons pas besoin, dit-il, d'attendre les rapports détaillés sur cette rencontre pour dire qu'elle a une grande importance. Elle donne avant tout un démenti formel aux conséquences

aussi le plus malicieusement du monde. — Que le ciel m'en préserve! mademoiselle, répondit le jeune officier, il y aurait là de ma part, à présent, plus que de l'incivilité, ce serait de l'ingratitude. Seulement, vous me voyez plein de stupefaction, et je demande, en vérité, si je suis bien éveillé. Ce matin encore, on me recevait ici, convenez-en, un peu comme un intrus et comme un fâcheux.

— Oh! vous êtes injuste, monsieur. — Pardon! croyez bien que mes paroles ne s'appliquent ni à vous, ni à Maurice, qui vous êtes montrés l'un et l'autre si affectueusement hospitaliers pour moi; mais il me semble qu'il n'en a pas été tout à fait de même de la part de madame la marquise de la Roche-d'Eon. Au surplus j'aurais tort de m'en plaindre, puisque...

— Puisque ma bonne maman fait amende honorable, n'est-ce pas, et qu'elle a daigné s'appuyer elle-même sur votre bras pour aller donner à manger aux carpes du bassin. Savez-vous bien, monsieur, que c'est le comble de la faveur, cela? — Ajoutez, mademoiselle, qu'il n'est pas jusqu'à mon colonel qui ne se soit montré presque gracieux pour moi. Tout à l'heure, je l'ai rencontré dans le parc, et il m'a offert un cigare.

— Que vous avez refusé, à ce qu'il paraît? — Mademoiselle, je ne fume pas. — Je vous en fais mon compliment. — Mais enfin, mademoiselle, puis-je espérer que vous voudrez bien me donner la clef de cette énigme? Quel est l'enchantement, quelle est la bonne fée

Feuilleton de L'ÉVÉNEMENT

DE 2 SEPTEMBRE 1868.

LE LIEUTENANT ROBERT

PAR ALEXANDRE DE LAVERGNE.

(Suite.)

Et comme M. de Montmagny n'avait pu réprimer un sourire, la marquise ajouta: — Est-ce que ce n'est pas votre avis, colonel? — Pour qui donc me prenez-vous, marquise? fut-il répondu énergiquement. Morbleu! un sabre, une épée, un fusil, cela agit mais ne pense pas. Aussi depuis que je commande mon régiment, c'est ma bête noire, à plus d'un titre, que ce lieutenant Robert, et je vous confesse qu'il m'agace furieusement. Mauvais officier, madame, mauvais officier!

— Touchez là, colonel. Je crois que nous nous entendons. Comment Maurice, mon petit fils, a-t-il pu se coiffer d'un pareil prestolet? — C'est ce que je me demande moi-même à chaque instant; un si joli officier que Chalandray!

— Se fier ainsi avec un monsieur dont on ne connaît même pas l'origine, c'est renversant, n'est-ce pas, colonel? — Ne m'en parlez pas!

— Un bâtard sans doute, et encore il ne sort pas du salon, j'en ferai volontiers la gageure, d'après ses opinions même, mais bel et bien de l'antichambre. — C'est plus que probable, et il n'aurait dû y rester. — Aujourd'hui cela devient un officier, cela obtient la croix, tandis qu'on le refuse aux gens de qualité! Dans quel temps vivons-nous? — Et cela sera peut-être colonel, un jour à venir, madame la marquise. — Colonel, lui! allons donc, c'est impossible. — Impossible?... Demandez à Maurice que voici son avis à ce sujet. — Maurice! que vient-il faire ici? Je ne l'ai pas appelé. — En effet, bonne maman, s'écria le jeune homme, et je vous demande pardon de venir troubler votre tête-à-tête avec mon colonel, mais je viens vous embrasser.

— Vous prenez mal votre moment pour cela, monsieur, répondit la douairière en fronçant le sourcil, je suis très mécontente de vous et je vous invite à vous retirer. Allez-vous-en faire compagnie à votre camarade M. Robert!

— Vous serez obéie sur-le-champ, bonne maman, car c'est avec lui que je pars. — Vous partez! et où allez-vous, si vous plait? — Je retourne au régiment, bonne maman, et vous me permettrez bien de vous dire adieu auparavant et de prendre en même temps congé de mon colonel. — Qu'est-ce à dire, monsieur, et quel est cette mauvaise plaisanterie?

— Je ne plaisante pas, bonne maman, c'est très sérieux. Puisque vous recevez si mal mon plus intime ami, mon plus cher camarade, puisqu'il ne trouve ici que des brimades, il faut bien qu'il fasse ses paquets, et je ne puis faire autrement que de m'en aller avec lui. — En voici bien d'une autre! s'écria la douairière, en échangeant avec M. de Montmagny un regard non moins courroucé que stupéfait. Que voulez-vous dire, monsieur, avec vos brimades? — Bonne maman, demandez à mon colonel!

M. de Montmagny se contenta de hausser les épaules. — Mais, colonel, fit l'aïeule, mon petit-fils est sous vos ordres; il vous doit respect et obéissance. Dites-lui donc un peu ce que vous pensez d'une pareille incartade. — Mon cher Chalandray, reprit le colonel, en tendant paternellement la main à son subordonné, perdez-vous la raison? Avez-vous bien réfléchi sur tout le scandale qui va résulter de votre détermination? Voulez-vous donc que le mariage de votre sœur avec mon neveu se fasse sans vous? En conscience, vous ne pouvez avoir l'intention de nous causer cette peine-là à tous. Rentrez en vous-même, mauvaise tête, et laissez M. Robert agir comme bon lui semblera. C'est votre camarade, votre ami, tout ce que bon vous semblera, bien que vous eussiez pu faire un meilleur choix au régiment; mais que diable! vous n'êtes pas mariés ensemble. — Pardon, mon colonel, c'est plus encore. Il y a entre nous un pacte à la vie, à la mort.

— Ma foi! mon cher, je ne vous en fais pas mon compliment. — Ni moi non plus, ajouta vivement la douairière, mais puisqu'il en est ainsi, monsieur, je ne vous retiens plus. Bon voyage! et que je n'entende plus parler de vous, pas plus que de M. Robert!

Déjà Maurice se disposait à tourner les talons, lorsqu'un renfort, qui n'attendait peut-être que le moment opportun pour se démasquer, apparut sur le théâtre de la lutte. Ce renfort n'était autre que mademoiselle de Chalandray, qui s'approchant de la douairière et l'ayant embrassée avec une grâce toute câline, s'écria: — Et moi, bonne maman, moi, votre petite Claire, est-ce que vous voulez que je m'en aille? — Toi! mon enfant, reprit la douairière. En voici bien d'une autre! De quoi te mêles-tu? Ton devoir est de te joindre à nous pour faire entendre raison à ton frère.

— C'est-à-dire, repartit la jeune fille, pour mettre M. Robert à la porte. Ah! bonne maman, vous êtes injuste pour M. Robert. Si vous aviez un peu d'affection pour moi, vous comprendriez que ce n'est pas ainsi qu'on peut et doit traiter le meilleur ami de mon frère. Si Gaston était là, il vous le dirait comme nous. N'est-ce pas, colonel? — O! pour cela, reprit M. de Montmagny, je n'en suis pas sûr. — Je m'en porte garant pour lui, dit Maurice.

— Mais, colonel, balbutia la marquise un peu radoucie, ces enfants-là veulent me faire mourir de chagrin.

À ce moment M. de Montmagny comprit que la place faiblissait et était bien près de se rendre. En conséquence il s'écria: — Quand les enfants perdent ainsi la tête, il faut bien que les grands parents conservent un peu la leur. Je propose une capitulation.

— Non pas! non pas! reprit agréablement la marquise. — Laissez-moi faire, madame, dit le colonel à voix basse, ne brusquons rien, et c'est moi qui m'engage à vous débarrasser de M. Robert.

Puis, se rapprochant de Maurice et de sa sœur: — Or ça, ajouta-t-il, insurgés, quelles sont vos conditions pour vous rendre? — Une seule, mon colonel, répondit Maurice. C'est qu'on fasse bonne mine à mon ami Robert. A cette condition, qu'elle voudra. Je redeviens un vrai mouton, et l'on pourra me conduire en laisse avec un ruban.

— Et moi aussi! dit Claire. — C'est traité conclu, n'est-ce pas, madame? reprit le colonel. Allons! mauvais sujet! continua-t-il en se tournant vers Maurice, venez baisser la main de grand'maman. La paix est faite et vous pouvez aller l'annoncer à M. Robert.

XV

UN COIN DE CIEL BLEU.

— Eh bien! monsieur, voulez-vous encore nous quitter? s'écria Mlle de Chalandray, en rencontrant dans le jardin le lieutenant Robert, et en lui souriant le plus gracieusement, mais

Annonces Nouvelles.

Pianos, Orgues et Harmoniums!

EN EXPOSITION ET EN VENTE DIX-HUIT MAGNIFIQUES PIANOS, Viennent d'être reçus de la Manufacture de SCHIEDMAYER, A STUTTGARD, ALLEMAGNE.

CETTE nouvelle importation comprend les Instruments qui ont reçu les dernières améliorations, ils sont d'un fini qui défie toute comparaison. Le Public est respectueusement invité à venir visiter ces Pianos.

Les ventes nombreuses et toujours croissantes faites par les soussignés depuis une quinzaine d'années, peuvent convaincre les plus sceptiques de la bonne qualité et de la vogue de ces Instruments. On pourra voir une liste de plusieurs centaines d'acheteurs, et vérifier facilement les références.

Ces Instruments sont fabriqués avec un bois si parfait et si bien préparé qu'ils bravent les rigueurs de notre climat, pour lequel du reste ils sont expressément faits.

AU CLERGÉ.

Nous désirons informer les Messieurs du Clergé, que nous avons constamment en magasin un assortiment considérable

D'HARMONIUMS ET MELODEONS DES MEMES CELEBRES FACTEURS, Harmonium-Piano. On peut jouer le Piano et l'Harmonium en même temps ou séparément sur le même clavier.

Harmoniums à deux claviers, à percussion, ayant un jeu pour voix humaine.

ORGUE-HARMONIUM. (Nouvelle Invention Brevetée). Ce magnifique instrument de nouveau genre consiste en un Orgue véritable avec Tuyaux, deux claviers, un jeu de Pedales, et un Harmonium.

ANNUAL EN VENTE. Harmoniums, Harpes, Guitares, Banjos, Violons, Violoncelles, Contre-Basses, Harpes-Eoliennes, Mandolines, Cythares, Serenades, Boîtes à Musique, Harmonies-Flûtes, Accordions, Concertinas, Flûtes de Pan, Flageolets, Haut-bois, Flûtes, Clarinettes, Piccolos, Fifres, Bassons, Cornets à Piston, Trompettes, Trombones, Bombardiers, Sax-Horns de tous genres, Cors-Français, Tambours, Tambourins, Cymbales, Triangles, Laves, (Glockenspiels), etc., et autres instruments variés.

Toujours en magasin les meilleures Machines à Coudre, garanties, prix de \$12 à \$15.

PIANOS A LOUER. Pianos de seconde main échangeés pour des neufs.

Nous faisons appel au public et à nos nombreux amis, les priant de nous faire l'honneur d'une visite et de venir juger par eux-mêmes.

E. LARUE & Co., No. 24, Grande Rue St. Jean, Québec, 2 sept. 1868.—1m

Sous le Patronage Distingué de SIR NARCISSE F. BELLEAU, LIEUTENANT-GOUVERNEUR.

LA SECONDE EXPOSITION ANNUELLE Société d'Horticulture de Québec,

Aura lieu à la SALLE D'EXERCICES SUR LE CREMIN ST. LOUIS, MERCREDI ET JEUDI, LES 9 et 10 DE SEPTEMBRE.

PRIX OFFERTS A TOUT LE CANADA, POUR EXPOSITION DE FROITS, FLEURS, LEGUMES, Etc., Etc., Etc.

Avec la bienveillante permission du Colonel Hare et des Officiers, le magnifique corps de musique du 53e régiment jouera pendant toute la durée de l'Exposition.

La bâche sera brillamment illuminée chaque soir. Des rafraichissements seront fournis sous la surveillance du comite.

Les portes seront ouvertes de 2 h. 30 m. P. M. jusqu'à 10 h. 30 m. P. M. le premier jour, et depuis 10 h. A. M. à 10 h. P. M. le second jour.

Admission 25 cents. Les enfants, moitié prix. Tout membre qui paye une souscription annuelle de pas moins de \$2 à l'entrée gratuite pour lui et sa famille à toutes les expositions que la Société pourrait faire durant l'année.

Des conditions libérales seront prises pour l'admission des élèves des institutions. Les entrées des exposants seront reçues à la Salle d'Exercices, le 8 septembre, jusqu'à 6 h. P. M. par le Secrétaire de la Société.

Les personnes qui désirent exposer des produits peuvent le faire en devenant membres de la Société. Prix de la souscription, \$2. Des listes des prix et tous les détails relatifs à l'Exposition en référant à EDWIN POPE, Secrétaire, On Lt.-COL RHODES, A. WATTERS, Rue St. Jean, J. S. BOWEN, Rue Buede, Québec, 2 sept. 1868.

A VENDRE. UN magnifique ORGUE STEIN, transporté, à cinq jeux et à très bas prix. Pour les conditions de la vente, s'adresser à la maison LYBENSON & HENRIEN, ou l'on pourra voir l'instrument en tout temps, Québec, 19 août 1868.—j.u.o

Annonces Nouvelles.

TAPIS DE PIANO.

Le soussigné vient de recevoir de la maison Le Goodbye & Co., New-York, un assortiment considérable de TAPIS IMPERMÉABLES pour PIANOS, à savoir: Tapis Verts, Annonces, Marbrés avec Bandes et Lignes d'Or. Ces Tapis sont d'un prix très modéré, et ce qu'ils préservent le Piano de l'humidité et de la poussière.

NOUVELLE MUSIQUE DE PIANO.

Pourquoi garder ton cœur... Leybach. Un Ballo in Maschera... Leblond. Le Réve du Matelot... Brignoli. Faust, (Chansons à Boire)... Ketterer. Prière de Moïse... Ketterer. Romeo et Juliette... Ketterer. La Colombe... Pattison. Qui Vice... Ganz. Chanson Créole... Godefroid. Chantre, Riez, Dormez... Hoffman. Il Corricolo, Galop Brillant... Durand de Grau. A vendre chez R. MORGAN, Marchand de Pianos et de Musique, No. 44, Rue St. Jean, Québec, 2 sept. 1868.

M. GUSTAVE GAGNON, Professeur de Musique et Organiste à l'Eglise St. Jean, A le plaisir d'informer ses élèves et le public qu'il est maintenant prêt à recommencer ses leçons de Piano, le 1er Septembre. Pour conditions, etc., s'adresser à M. MORGAN, Marchand de Musique, Rue St. Jean, ou à MM. BOUCHER & LAVIGNE, Marchands de Musique, Rue St. Jean, Québec, 31 août 1868.—6f

AVIS. A VIS est par le présent donné qu'il sera fait application à la prochaine Session de la Chambre Locale, pour obtenir un charte d'incorporation pour la Compagnie du Chemin à Lisses de Québec à Gosford. C. S. J. FITZGERALD, Secrétaire, Québec, 1 sept. 1868.

NOUVELLE GÉOGRAPHIE. A l'usage des étudiants du Canada par F. X. TOUSSAINT, Prof. seigneur à l'École Normale Laval. Cet ouvrage de 324 pages contient tous les changements survenus dans le monde jusqu'à la présente publication. En vente chez tous les libraires de Québec et de Montréal. Québec, 6 août 1868.—1m

RÉPERTOIRE GÉNÉRAL. CLERGÉ CANADIEN. Par ordre chronologique depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours, par l'abbé C. Tanguay, prix 75 cents. A vendre chez GARANT & TRUDEL, Libraires, Rue de la Fabrique, Haute-Ville, Québec, 22 août 1868.

Collège de Notre-Dame de Lévis. LA RENTRÉE des ÉLÈVES aura lieu LUNDI, LE SEPT DE SEPTEMBRE prochain. Les classes commenceront le lendemain. P. ROUSSEL, Ptre., Directeur, Lévis, 18 août 1868.

HOTEL-DE-VILLE. Bureau du Trésorier de la Cité, Québec, 24 août 1868.

AVIS AUX MARCHANDS. HARDY & LORTIE, Marchands à Commission et Agents Généraux, No. 3, RUE NOTRE-DAME.

LES soussignés informent le public qu'ils sont Agents des principales maisons de la province et de l'étranger pour la vente des Ferronneries, et qu'ils ont constamment en mains un assortiment considérable de: Recorders de Sables, Pointons de toute sorte, Venis de toute espèce, Etoiles de Tablettes, Haches, Pompes, Pinceaux et Brosses de toutes sortes, Presses à Lettres, Héroles de Carlson, Lampes, Cheminées, Fil à Serrurier, etc.

Agents pour une nouvelle espèce de Jalonsie appelée Rideaux Chambrées, qui ils posent à domicile et à cet effet ils se sont acquis les services de M. PHILIPPE VEZINA, Menuisier, qui passera à domicile pour recevoir les ordres qu'on voudra bien lui donner et qui seront exécutés sans délai.

HARDY & LORTIE, Marchands à Commission et Agents Généraux, No. 3, Rue Notre-Dame, B. V. Québec, 3 août 1868.—1a

BAZAR DE ST. SAUVEUR. LE BAZAR pour venir en aide à l'Eglise de St. L. Sauvage, aura lieu LUNDI, LE SEPT SEPTEMBRE prochain, à la SALLE JACQUES CARTIER, St. Roch, et se terminera par un grand Concert Vocal et Instrumental, auquel veulent bien concourir les meilleurs Artistes et Amateurs de Québec.

Les personnes qui ont mis des BILLETS sur la MONTRE D'OR sont avertis qu'elle sera RAFLÉE à la Salle Jacques Cartier, à l'ouverture du Bazar, Québec, 13 août 1868.

LE COUP D'APPETIT.



CORPORATION DE QUÉBEC.

Election d'un Conseiller de Ville QUARTIER ST. JEAN.

AVIS PUBLIC. EST par le présent donné que l'Election d'un Conseiller pour le quartier St. Jean, en remplacement de Jos. E. Bolduc, écuyer, résignataire, aura lieu le 24 et le 25 jour de Septembre prochain, dans la maison de M. Tardivel, à l'encroisement des rues St. George et St. Eustache, dans le dit quartier, et que M. l'Échevin Rinfret est élu d'office nommé pour alors et à la présider à la dite Election. Le Poll sera ouvert chaque jour de 9 heures du matin à 4 heures de relevé.

Par ordre, L. A. CANNON, Greffier de la Cité, Québec, 29 août 1868.

CITÉ DE QUÉBEC. BUREAU DE COTISATION. Plaintes contre les livres de Cotisation. A VIS. EST par le présent donné à toutes les personnes qui ont déposé leurs plaintes contre les Livres de Cotisation de cette Cité, pour l'année 1868-69, que le Bureau de Cotisation s'assemblera pour entendre les plaignants et décider du mérite de leurs plaintes, dans la salle du Conseil, en l'Hôtel de Ville de cette Cité, à TROIS heures de l'après-midi, chacun des jours suivants, savoir: Pour les plaintes des quartiers St. Pierre et Champlain, MERCREDI prochain, le DIX de SEPTEMBRE, des quartiers St. Jean et Montcalm, JEUDI prochain, le TROIS de SEPTEMBRE, des quartiers St. Roch et Jacques Cartier, VENDREDI prochain, le QUATRE de SEPTEMBRE; et des quartiers St. Louis et du Palais, SAMEDI, le CINQ de SEPTEMBRE prochain.

Par ordre du Bureau de Cotisation, L. A. CANNON, Greffier de la Cité, Québec, 28 août 1868.

TOURISTES AMERICAINS. NOUS désirons attirer une attention spéciale sur le lot de Mémoires Français le plus considérable qui ait jamais été offert à Québec, ayant été acheté pendant la présente crise commerciale à 25 par cent au-dessous du prix coûtant; les Américains qui achèteront ces Mémoires Français à Québec, économiseront 50 ou 60 pour cent sur le prix de New-York au Boston.

Le présent lot comprend toutes les nouvelles nouvelles des couleurs fines qui sont le plus à la mode d'automne et d'hiver prochain.

Aniline, Violet nouveau, Bouton d'Or, Rose, Pourpre, Marron, Gris, Couleur de vin, Blanc, Aniline tournée, etc.

Prix 70 cts. en Or ou \$1 00 en Green Backs CLOVER & FRY, Québec, 25 juillet 1868.

CONCOURS PROVINCIAL AGRICOLE ET INDUSTRIEL POUR 1868, OUVERT A LA PUISSANCE DU CANADA.

AURA LIEU A LA CITÉ DE MONTRÉAL, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi, 10, 11, 12 et 13 SEPTEMBRE.

DANS LE PALAIS DE CRISTAL, Rue Ste. Catherine, et sur le terrain de la Ferme des Prêtres dans le voisinage immédiat situé entre les Rues Qux et Sherbrooke.

Prix Offerts.....\$10,000 à 12,000.

POUR les listes de prix et les blancs d'entrée dans le département agricole s'adresser au Secrétaire de la Chambre d'Agriculture, No. 615, Rue Craig, ou aux Secrétaires des Sociétés d'Agriculture de Comté.

Dans le département industriel on pourra se procurer des listes de prix et des blancs d'entrée, en s'adressant au Secrétaire de la Chambre des Arts et Manufactures, Institut des Artistes, Grande Rue St. Jacques.

Les entrées dans le département agricole doivent être faites le samedi, le 22 août prochain, au Bureau du Secrétaire, No. 615, Rue Craig. Pour les produits agricoles on recevra les entrées jusqu'à samedi, le 5 septembre.

Dans le département industriel, les entrées doivent être faites le 15 septembre, au Bureau de la Chambre des Arts et Manufactures. Chaque concurrent devra payer un dollar en faisant son entrée, ce qui lui donnera droit à un billet d'admission pendant tout le concours.

Des arrangements ont été faits avec les principales lignes de chemin de fer et de navigation, pour rendre à destination, franc de charge, tout objet exposé qui n'aura pas été vendu.

Les concurrents étrangers dans le département industriel auront autant d'espace que possible pour exhiber leurs objets, mais ne pourront pas entrer en compétition pour les prix.

Pour plus amples informations, s'adresser aux soussignés, Secrétaires-Conjoints de l'Association Agricole.

GEORGES LECLEIRE, Sec. de la Chambre d'Agriculture, A. J. STEVENSON, Sec. de la Chambre des Arts et Manufactures, Montréal, 10 juillet 1868.

VENTE DE BON MARCHÉ DE MARCHANDISES SECHES.

L'ACHAT DE NOS MARCHANDISES A ÉTÉ EFFETUÉ EN FEVRIER DERNIER, ALORS QUE LES COTONNADES SE VENDAIENT 6d. ET DEMI LA LIVRE.

Dans le but de disposer de notre assortiment pour le COMMERCE D'AUTOMNE, NOUS AVONS DÉCIDÉ D'ACQUERIR UN GRAND ESCOMPTE.

LE FONDS DE COMMERCE Est bien varié dans tous les genres d'articles qui le constituent.

LA VENTE COMMENCERA MARDI, LE 30 JUIN.

UN LOT CONSIDÉRABLE DE LIGNE JOURNALIÈRE DE VAPEURS QUÉBEC ET MONTRÉAL.

LE VAPEUR MONTREAL, CAPITAINE ROBERT NELSON, PARTIRA TOUTES LES LUNDIS, MERCREDIS ET VENDREDIS, A QUATRE HEURES P. M.

LE VAPEUR QUÉBEC, CAPITAINE J. B. LABELLE, PARTIRA TOUTES LES MARDIS, JEUDIS ET SAMEDIS.

PRIX DES PASSAGES: CHAMBRE (Souper et Lit de Cabine inclus) \$3.00, ENTREPONT 1.00.

Les Billets de Passages seront vendus au Bureau sur le Quai. On ne peut s'assurer des Chambres qu'en prenant les Billets au Bureau.

Cette Compagnie ne sera responsable des espèces monnayées et autres valeurs qu'en autant que des connaissements exprimant leur valeur seront signés à cet effet.

J. E. DESCHAMPS, Agent, Québec, 29 avril 1868.

Corbillard de Première Classe.



FRANÇOIS JOBIN, No. 67, Rue St. Olivier, Fanbourg St. Jean, Québec, 19 août 1868.—3m

CERTIFICAT. J'ai fait l'analyse d'un VIN DE SICILE vendu pour Vin de Messe par MM. GARANT & TRUDEL, et n'ai trouvé dans ce Vin aucune substance qui indique falsification ou adulteration.

Ce Vin qui est très capiteux, convient parfaitement aux malades. J'ai examiné aussi un échantillon de VIN DE GRAVE que je recommande comme Vin de Messe, en place du Vin de Sicile, lorsque ce dernier est mal supporté par l'estomac.

Ce certificat n'aura de valeur qu'autant qu'il sera exhibé par MM. Garant & Trudel. F. A. H. LARUE, M. A. M. D. L., Québec, 31 juillet 1868.

AVIS. MONSIEUR J. B. HAMEL, Notaire, prévient le public qu'il a des EMPLACEMENTS à céder sur les Terrains Rees & Bédard, à St. Sauveur, Bonnes Conditions. Québec, 26 mai 1868.—j.u.o

Moulin à Carder Demande. LE soussigné désire acheter un JEU DE MOULIN A CARDER de seconde main (Double Broker). — ABBE — Une MACHINE A RASER. S'adresser à LÉON LOUIS RENAUD, Montréal, ou à J. B. RENAUD, Québec, 25 juillet 1868.

PANIER ! PANIER ! NOUVELLEMENT REÇUS: Plusieurs Caisnes de Paniers à Bureaux, Paniers à Marches, Paniers à Ouvrages, etc., etc. GARANT & TRUDEL, Libraires, Rue de la Fabrique, Québec, 3 août 1868.

GARANT & TRUDEL, LIBRAIRES, Rue de la Fabrique, près de la Cathédrale. A. rivés par le dernier Steamer.

Les livres de Dieu, Les livres de De Maistre, Mois de Mars, Vire-Jeans (nouveau), Mois de sacre cœur, Poésies d'Humbert, Père Baygnaud, sa vie, ses œuvres, etc., Le consolateur, Lambillotte, Pièces de théâtre (nouveau), Traité de l'amour de Dieu, Directeur des âmes, La femme comme il le faut, Mérite du curé de campagne, Le vin sans raisin, Tout pour Jésus, Eucharistie méditée, Pièce consolante de St. Frs. de Sales, Psaume de St. Frs. de Sales, Gabrielle par Mad. Gerz, Enthousiasme de Mgr. Guame, Le bon larron (nouveau), Œuvres littéraires (nouveau), Médecin, chirurgien, etc., Adorations du soir pour les religieuses, 4 vols. in 8, Collection chrétienne de Rodriguez, 6 vols., Sermons de Wiseman (nouveau), 2 vols., Abrégé de la perfection chrétienne par Rodriguez, 2 vols.

VIENNE DE DIEU, M. D. L., ouvrage approuvé par le Conseil de l'Instruction Publique, prix de l'exemplaire, 75d. Voyage de Québec à Chicago, par A. Gérard, Histoire populaire de Pie IX, Le Souffrance de Jésus-Christ, 2 vols., Révelations de St. Gertrude, 2 vols., Le divin tour des cœurs, La science du crucifix, Conduite pour la confession et la communion, GARANT & TRUDEL, Libraires, Rue de la Fabrique, Québec, 20 juillet 1868.

Compagnie du Richelieu. LIGNE JOURNALIÈRE DE VAPEURS QUÉBEC ET MONTRÉAL.

LE VAPEUR MONTREAL, CAPITAINE ROBERT NELSON, PARTIRA TOUTES LES LUNDIS, MERCREDIS ET VENDREDIS, A QUATRE HEURES P. M.

LE VAPEUR QUÉBEC, CAPITAINE J. B. LABELLE, PARTIRA TOUTES LES MARDIS, JEUDIS ET SAMEDIS.

PRIX DES PASSAGES: CHAMBRE (Souper et Lit de Cabine inclus) \$3.00, ENTREPONT 1.00.

Les Billets de Passages seront vendus au Bureau sur le Quai. On ne peut s'assurer des Chambres qu'en prenant les Billets au Bureau.

Cette Compagnie ne sera responsable des espèces monnayées et autres valeurs qu'en autant que des connaissements exprimant leur valeur seront signés à cet effet.

J. E. DESCHAMPS, Agent, Québec, 29 avril 1868.

Acte concernant la Faillite, 1864.

Dans l'affaire de FELIX FORTIN, Failli, UNE FEUILLE DE DIVIDENDE est malade-née, prête et sujette à objection jusqu'au DIX-NEUVIÈME jour de SEPTEMBRE prochain. W. M. WALKER, Syndic Officiel, Québec, 29 août 1868.—2a

Acte concernant la Faillite, 1864. Dans l'affaire de P. LAFRANCE, Failli, LES créanciers du failli sont notifiés qu'une feuille de dividende est préparée et soumise à examen et objection au bureau de M. Thibault, Thomas & Co., tous les jours depuis dix heures du matin à cinq heures de l'après-midi, jusqu'au 14e jour de Septembre, après laquelle date les différents dividendes assignés seront payés. I. THIBAUDEAU, Syndic, Québec, 27 août 1868.—2a

Acte concernant la Faillite, 1864. C. A. N. A. D. A. PROVINCE DE QUÉBEC, COUR SUPÉRIEURE, Dans l'affaire de HENRY KNIGHT, Failli, A VIS est par le présent donné que LUNDI, le DEUXIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à dix heures de l'après-midi, on assistera que conseil pourra être entendu le soussigné demandera à la Cour sa décharge ou vertu du dit acte. HENRY KNIGHT, Procureur ad litem, Québec, 29 juillet 1868.—2m-sq

VINS D'OPORTO. VIN d'Oporto, des Docks de Londres, en Tonnes, Quarts et Octaves, Vin de Oley, Cramp & Co, en Tonnes, Quarts et Octaves, Vin d'Espagne, en Quarts, Vin d'Oporto Couronné, en Quarts. A vendre par WILLIAM POSTON, Québec, 24 août 1868.

TABAC. Prince de Galles, en Boîtes, Do Queen's Own, do, Do G. H. Grey, do, Do Albert, en Caisnes, Do Forget me not, do, Do Victoria, do, Do de la Virginie, en Boîtes, A vendre par WILLIAM POSTON, Québec, 24 août 1868.

BIÈRE ET PORTER. QUARTS de Bière de Bass, en Pintes et Choppines, Do de Porter d'Hubert, do do, Caisnes de Bière-Forte de Guinness, do do, A vendre par WILLIAM POSTON, Québec, 24 août 1868.

HUILE D'OLIVE. Du St. Louis, CAISNES Huile d'Olive Supérieure, d'une pinte, Do do do d'une chopine, Do do do d'un demi-gallon, A vendre par WILLIAM POSTON, Québec, 24 août 1868.

SHERRY. VIN SHERRY de Oporto, Suter & Co, en Barriques, Quarts et Octaves, Sherry Yessé, en Quarts et Octaves, Vin Colli, en Quarts, Sherry de L. P. Ingham, en Quarts et Octaves, A vendre par WILLIAM POSTON, Québec, 24 août 1868.

WHISKEY. WHISKEY 50 O. P., en Poinçons, Do Espousals de Bernard, en Quarts et Caisnes, Do de Stewart, en Quarts, Foddy Whiskey, en Quarts, A vendre par WILLIAM POSTON, Québec, 24 août 1868.

SUCRES. SUCRE Brillant de Porto Rico, en Boucans, Do des Barbades, do, Do Extra Brillant de Demerara, do, Do do do en sacs, Do Réserve de Hollande, en quarts, Do Dox, do, A vendre par WILLIAM POSTON, Québec, 24 août 1868.

BOIS ET FORÊTS. DÉPARTERMENT DES TERRES DE LA COUROSNE, Québec, 19 juillet 1868.

A VIS est par le présent donné qu'une vente de terres aura lieu pour la coupe de bois (tranche de bois) des terres suivantes, ainsi qu'il est mentionné ci-dessous, et sera soumise à des conditions aussi sous-mentionnées, savoir: Terres de St. Maurice, au bureau de l'agent de Bois de la Couronne, à Trois-Rivières, le 2 septembre prochain.

Terres de la partie supérieure de l'Ottona, au bureau de l'agent des Bois de la Couronne, à Montréal, le 16 septembre prochain.

Terres de la partie supérieure de l'Ottona, au bureau de l'agent des Bois de la Couronne, à Ottawa, le 7 octobre prochain.

CONDITIONS DE LA VENTE. Premièrement.—Les limites, suivant leur étendue supposée, plus ou moins, seront offertes en vente par encan public, à tel point d'enchère, outre la redevance annuelle, que pourra déterminer le Département des Terres de la Couronne.

Les limites seront adjudicées aux personnes qui offriront le plus haut bonus.

Le bonus et la redevance de la première saison doivent être payés dans chaque cas immédiatement après l'adjudication.

Secondement.—Les personnes à qui les limites seront adjudicées, seront tenues de faire tirer les lignes des limites à leurs propres frais, lorsque cela sera nécessaire, conformément aux instructions qui devront être émanées par le Département des Terres de la Couronne.

Troisièmement.—Les Licences seront émises, en faveur des adjudicataires, dans l'espace d'un mois, à compter de la date de la vente.

Quatrièmement.—Sous tous autres rapports, les limites seront soumises aux dispositions de l'Ordre en conseil du 10 Janvier dernier et aux règlements généraux, concernant les Bois de la Couronne, existant en force ou qui pourront le devenir par la suite.

Pour toutes informations relatives aux limites qui doivent être offertes en vente, on pourra s'adresser aux bureaux des Bois de la Couronne dans les localités respectives.

G. A. BOURGEOIS, Assistant-Commissaire, Québec, 16 juillet 1868.

Eaux-de-Vie. EAU-DE-VIE de Jules Robin, en Caisnes, Do en Octaves et en Quarts, Do de la Compagnie des Vignerons, en Caisnes, Do de Charles Corrant, en Caisnes, Do de la Compagnie des Vignerons Hongrois, en Caisnes, A vendre par JOHN LEMESURIER & Co, Québec, 28 juillet 1868.

